

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction de bâtiments tertiaires et techniques sur le site RTE de Jonage (69330) afin de créer un campus RTE.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°39	Projet d'une surface de plancher de 20 250 m ² (supérieure à 10 000 m ²) sur un terrain d'assiette d'une superficie de 57 692 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'agrandissement du site RTE situé au sein de la zone industrielle des Gaulnes à Jonage. Le projet prévoit la construction de deux bâtiments sur le site 1 et site 2, séparés par la voie de desserte de la ZAC, afin de regrouper diverses activités de même nature au sein d'un site unique, dans le cadre du développement de RTE.

Sur le site 1, le projet prévoit la construction d'un bâtiment servant de centre de formation (DCDP) avec des salles de réunion, des bureaux, salles de cours... Les différents corps du bâtiment, se développant en R+2, seront disposés en peigne le long d'une rue extérieure couverte s'implantant dans le prolongement de la rue intérieure du bâtiment déjà existant. Un musée ESTEL, sur rez-de-chaussée uniquement, sera construit à l'articulation du centre de formation (DCDP).

Sur le site 2, l'architecture de bâtiment en peigne le long d'une rue couverte sera reprise dans le sens Est-Ouest pour la construction de bâtiments tertiaires et techniques, développés en R+2, pour la zone de Recherche et Développement (CNER-DSIT-DRDI-DID). Un Pavillon d'accueil, sur rez-de-chaussée uniquement, sera également implanté à l'articulation du bâtiment. Dans le cadre de l'aménagement du site, des parkings seront créés et les aspects extérieurs du site et des bâtiments créés seront particulièrement soignés avec une forte intégration paysagère. Le projet s'implante sur des parcelles localisées sur la zone AU11 du PLU de Jonage qui constitue une zone à urbaniser. Il n'est pas prévu de travaux de démolition dans le cadre du projet.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de créer un véritable CAMPUS RTE au sein du site de Jonage par le regroupement sur un site unique de plusieurs activités similaires. RTE souhaite faire de ce site une vitrine de son savoir-faire à l'échelle européenne en termes de recherche et de formation. Le projet prévoit le prolongement de la rue intérieure traversant le bâtiment existant par une rue extérieure couverte s'étirant vers le nord du site 1 et se retournant à l'Est sur le site 2 afin de créer une grande lisibilité fonctionnelle. Les bâtiments se connecteront en peigne le long de cette rue couverte, qui devrait servir de repère identitaire du Campus. Sur le site 1, les épines du "peigne" s'inscriront dans la continuité des trois plots du bâtiment existant, renforçant l'appartenance à un même ensemble par le rythme des volumes.

Entre chaque épine des bâtiments des sites 1 et 2 se glissera un patio planté avec une noue paysagée centrale qui s'inscrit dans la continuité du traitement paysagé des parkings situés en fond de chaque parcelle. Ils viennent renforcer la cohérence du projet et souligner sa construction en lanières.

L'esprit Campus se développera enfin dans le traitement paysagé varié proposé par le projet avec des pelouses en coeur du site, des vergers en fond de parcelles, des haies bocagères le long des limites, des patios plantés entre les épines pour agrémenter les vues depuis les postes de travail, des bassins aquatiques accompagnant le tracé de la rue piétonne.

L'aspect environnemental sera également pris en compte avec la mise en place d'une cuve de récupération des eaux pluviales pour l'approvisionnement en eau du site, la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la rue couverte ainsi qu'une récupération d'énergie du process avec les baies VDI pour assurer 100% des besoins énergétiques des bâtiments.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de construction des bâtiments tertiaires et techniques des sites 1 et 2 sont prévus pour une durée de 17 mois à compter de février 2019 avec un objectif de livraison aux alentours de fin juin 2020.

La construction des bâtiments des sites 1 et 2 s'effectuera dans un même temps.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les bâtiments du site 1 regrouperont l'ensemble des activités de formation, en plus du musée ESTEL, tandis que les bâtiments dédiés à l'activité de Recherche et Développement se construiront sur le site 2 avec également un Pavillon d'accueil.

En activité, le campus RTE aura la capacité d'accueillir jusqu'à 650 personnes. De nouveaux parkings à destination du personnel et des visiteurs seront prévus pour l'accueil sur le site.

RTE disposant par ailleurs d'un droit à construire total de 34 000 m², la disposition des parkings et des plantations à hautes tiges a d'ores et déjà intégrée des possibilités d'extension du site dans leur conception, et permet aux bâtiments futurs de venir s'insérer entre les lanières végétales du projet.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis au dépôt du Permis de Construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise globale du projet :	57 692 m ²
Surface de plancher des bâtiments projetés :	20 250 m ²
Places de stationnements créées :	320 places réparties sur les 2 sites
Surface des voiries :	5 904 m ²
Surface des espaces verts :	18 815 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue Henri Schneider
ZAC des Gaulnes
69330 JONAGE

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 5 ° 4 6 ' 1 5 " 2 1 N Lat. 0 5 ° 0 2 ' 0 6 " 7 9 E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type 1 n°820031397 "Bassin de Miribel-Jonage" située à environ 2 km au Nord du site. La ZNIEFF de type 2 la plus proche est la n°820004939 "Ensemble forme par le fleuve rhone, ses lones et ses brotteaux à l'amont de Lyon" localisé également à environ 2 km au Nord.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Altitude d'environ 200 m.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune de ces zones naturelles n'est recensée sur la commune de Jonage. Le parc naturel régional le plus proche est le parc du "Pilat" localisé à 30 km au Sud-Est du site. La réserve naturelle national "Haut-Rhône français" est quant à elle située à 35 km à l'Est du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'implantation du projet est concerné par le Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry. La parcelle se situe dans la zone d'exposition D soit la zone LDEN 50.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de monument historique ni de site patrimonial remarquable recensé sur la commune de Jonage.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle d'implantation du projet n'est pas situé dans une zone humide. La zone la plus proche est Le Bois des Pissoles situé à environ 3,7 km au Nord-Est du site.

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Jonage est concernée par le plan de Prévention pour les Inondations du Rhône et de la Saône sur le territoire du Grand Lyon - secteur Rhône Amont. La parcelle d'implantation du projet de RTE n'est cependant pas localisée dans une zone concernée par le risque d'inondation. La commune n'est en revanche pas concernée par un PPRT.</p> <p>Ce PPRI a été approuvé le 18 janvier 2007.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Jonage est concernée par la Zone de Répartition des Eaux ZRED40 : Couloirs de l'Est lyonnais. A ce titre, les prélèvements en eaux sont soumis à une réglementation précise dictée dans l'arrêté interpréfectoral n° DDT_SEN_2015_12_14_01. Cependant, les prélèvements inférieurs à 1000 m3/an, assimilés à des prélèvements domestiques ne sont pas concernés par les conséquences du classement en ZRE. La consommation du site est de 955 m3/an dont 53% proviennent de la récupération des eaux pluviales.</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Deux captage AEP ont leur périmètre de protection qui s'étendent sur la commune de Jonage. La parcelle de RTE est située en limite du périmètre de protection éloignée du captage de MEYZIEUX (5 puits) mais n'est pas comprise dans l'enceinte du périmètre.</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de site inscrit recensé sur la commune de Jonage.</p>
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet se situe à environ 2 km d'une zone Natura 2000 Habitats. Il s'agit de la zone FR8201785 "Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage" localisée au Nord du site.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de site classé recensé sur la commune de Jonage.</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvements directs d'eau dans le milieu naturel. Les bâtiments de formation seront raccordés au réseau public communal d'alimentation en eau potable de la commune. La consommation en eau de ces bâtiments pour les 2 sites et par voie de conséquence, les prélèvements attendus sont de l'ordre de 955 m3/an. La consommation sera couverte à 53% par la mise en place d'une cuve de récupération des eaux pluviales.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est prévu la réalisation de 2 puits afin de contribuer à l'alimentation d'un local de production de froid : 1 puits d'exhaure de 25m de profondeur ainsi qu'un puits de rejet de 15m de profondeur. L'intégralité de l'eau puisée sera rejetée au puits de rejet. La réalisation des puits sera réalisée par une entreprise certifiée. RTE établira une déclaration de forage auprès de la DREAL au plus tard 1 mois avant la mise en service des puits par lettre recommandée avec accusé de réception. L'exploitation des puits sera réalisée de façon à être contrôlable par un organisme habilité.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera excédentaire de 11 400 m3 de matériaux pour le site 1 et 18 000 m3 pour le site 2. Les matériaux extraits seront envoyés en filière de valorisation adaptée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de construction de bâtiments tertiaires et technique se réalise sur la parcelle RTE qui est un site déjà en exploitation. Le site se situe au sein de la ZAC industrielle des Gaulnes, zone non propice à la présence d'espèces remarquables ou protégées. Les terrains projetés sont par ailleurs classés comme à urbaniser selon le PLU du Grand Lyon pour la commune de Jonage. Le projet n'entraînera pas de destruction de biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche "Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage" est située à plus de 2 km du site. Nous considérons que le site n'est pas susceptible d'avoir un impact sur cette zone.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bâtiments projetés s'implanteront sur des espaces naturels non propices au développement d'une flore ou faune particulière, en l'état actuel des terrains.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de RTE n'est pas concerné par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le PPRI "Inondations du Rhône et de la Saône sur le territoire du Grand Lyon - secteur Rhône Amont" mais n'est pas compris dans les zones sujettes à des inondations.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	De par la nature du projet (bâtiments de formation du personnel et bâtiments techniques), aucun rejet de contaminants biologique, chimique et physique ne sera à prévoir.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera un flux supplémentaire potentiel de 450 véhicules légers. Trois parkings aériens de respectivement 125 places sur le site 1 et 28 et 72 places sur le site 2 seront créés pour le stationnement afin de ne pas perturber le réseau de stationnement local. Par ailleurs, le réseau routier à proximité du site (D302 et D303) est en capacité d'accueillir ce nouveau flux de véhicules. Le flux de véhicules se fera, en outre, de façon continue avec un étalement sur la journée.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase de chantier, le chantier produira des nuisances sonores durant la période diurne. En phase d'exploitation, le trafic de véhicules pourra légèrement augmenter le niveau sonore. Toutefois cela restera modéré, le trafic étant discontinu. La parcelle d'implantation du projet est en outre localisée dans la zone DLEN 50 du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra émettre des vibrations mécaniques lors de la phase de chantier en journée par l'action des engins et outils de chantier.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses émises durant la période nocturne seront faibles. Les bâtiments créés étant à destination de la formation du personnel RTE, les horaires d'ouverture de ces bâtiments s'étendent sur la période diurne. L'éclairage des extérieurs du site se fera par lampadaires dirigés vers le sol (zones de stationnement et de voiries circulées), par des lampadaires de type colonne avec projecteurs dirigés vers le sol (parvis), et des bornes basses à flux dirigés vers le sol (circulations piétonnes). Les luminaires seront de type LED temporisé pour une extinction la nuit et les jours de non occupation site.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, les rejets atmosphériques seront liés au trafic des véhicules sur le site. Par ailleurs, deux chaudières seront également présentes sur le site d'une puissance de 600 kW chacune. Cependant, ces chaudières serviront uniquement en secours en cas de coupure de la récupération d'énergie par le process. Elles seront entretenues conformément à la réglementation en vigueur.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de pluies seront infiltrées et traitées à la parcelle par des noues. Les eaux des voiries et les cheminements imperméables seront directement dirigées vers des noues composées de plantes filtrantes et épuratrices. Les eaux de pluie des toitures seront récupérées pour être réutilisées dans les bâtiments, le trop plein est dirigé vers le bassin aquatique, qui lui-même se déverse dans les noues. Les eaux de voirie seront traitées par phytoépuration, celles provenant de l'aire logistique sont prétraitées par un séparateur à hydrocarbures avant leur rejet dans une noue.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de chantier, le site engendrera la production de déchets qui seront limités aux divers déchets ménagers des équipes de chantier. Un tri sélectif des déchets de chantiers sera mise en place pour valoriser l'ensemble des déchets évacués. En phase d'exploitation, le site engendrera la production de déchets ménagers, de déchets d'emballages réglementés et valorisés et de déchets dangereux (DEEE, piles, cartouches d'encre, produits d'entretien...). Ces déchets seront dirigés en filières de traitement adapté.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aspect architectural du projet sera particulièrement soigné avec des panneaux des façades avec pare-pluie, sur lesquels se connecteront un parement extérieur minéral. Celui-ci sera de deux teintes légèrement différentes disposées aléatoirement pour animer subtilement la façade. La toiture des épinettes sera végétalisée apportant de la biodiversité sur la 5ème façade des bâtiments. L'ensemble sera uniforme et construit à partir des certifications ou labels suivants : Label Bâtiment Bio Sourced – Label Biodiversity - Certification NF HQE « Bâtiment Durable ».
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas l'usage actuel du sol et est conforme aux prescriptions attendues par le PLU de Jonage pour cette zone qui constitue une zone à urbaniser.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet n'est prévu à court terme sur la commune de Jonage et en particulier dans la ZAC Industrielle des Gaulnes - partie Jonage.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les incidences susceptibles d'être générées sont limitées et concernent essentiellement le bruit, et les vibrations en phase de chantier ainsi que le trafic en phase d'exploitation.

En ce qui concerne les autres thématiques :

- l'impact paysager sera faible car une attention particulière a été portée sur ce projet pour une intégration harmonieuse dans son environnement avec un traitement paysager important ;
- les eaux de voiries susceptibles d'être polluées seront traitées par phytoépuration dans des noues paysagères et celles provenant de l'aire logistique seront prétraitées par un séparateur à hydrocarbures avant leur rejet dans une noue ;
- les eaux pluviales de toitures seront récupérées et réutilisées pour l'alimentation en eau du site ;
- le tri des déchets sera effectué avec évacuation des déchets en filières adaptées ;
- les rejets atmosphériques seront limités, les deux chaudières seront présentes en secours et feront l'objet d'un contrôle périodique ;
- le chauffage des locaux sera assuré par la récupération de l'énergie issue du process des baies et par les panneaux photovoltaïques permettant une production de 405 kWc.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli mettant en avant l'absence de sensibilité environnementale, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

Le projet s'inscrit sur un terrain déjà construit dans une zone artificialisée, et considérée comme à urbaniser suivant le zonage du PLU de Jonage.

Par ailleurs, l'aspect architectural du site a été particulièrement recherché avec un traitement paysagé important (pelouses, vergers, haies bocagères, patios, toitures végétalisées, bassins aquatiques). Le site intègre également de nombreux aspects environnementaux avec la récupération de l'énergie produite sur le process pour ses propres besoins énergétiques, la récupération des eaux pluviales pour l'alimentation en eau du site, la mise en place de panneaux photovoltaïques...

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Notice complémentaire cas par cas. Incidence Natura 2000 petit projet (le projet est hors zone mais à proximité d'une zone Natura 2000).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Zyom

le,

16/02/2018.

Signature

